

L&G ②

Techniques linguistiques, ou *pseudo-linguistiques*, et problèmes du « *mot* ».

On peut préciser ici des « espaces » occupés par deux ensembles de données (textes et méthodes) qui intéressent les querelles entre grammaire et linguistique sans jamais contribuer à les résoudre, mais, qui, au contraire, en les étoffant, permettent de montrer l'écart abyssal qui sépare ces deux démarches.

L'analyse fonctionnelle – de MARTINET, par exemple¹ – se veut une analyse linguistique destinée, à sa création, à supplanter l'analyse grammaticale en se présentant comme une alternative **scientifique** (*terme qui éblouit les gens de lettres, génétiquement – certainement – programmés pour être aveugles à tout ce qui dépasse la connaissance de la seule liste des nombres à un chiffre !*) à la démarche littéraire précédente.

Pour aller vite, disons qu'un processus d'analyse, situé à partir d'un corpus, affirme segmenter des occurrences phoniques (*le langage serait oral avant d'être écrit : populisme oblige !*) en unités signifiantes de signification S^a/e : les signes linguistiques, dont une face signifiante : le signifiant du signe (S^a) se doublerait d'une face signifiée : le signifié (S_e), donc ; ces unités sont les ^{morphèmes}/_{monèmes} que MARTINET, certainement pour des raisons d'économie typographique préférerait appeler, plus simplement, **morphèmes**.

Et dans une séquence comme celle-ci, (je garde l'orthographe de la tradition et j'ajoute # pour marquer le silence) #*etjesaisquedemoitumé disl'anpassé#* cette méthode trouve – comme morphèmes : /et/ je/ sais/ que/ de/ moi/ tu/ médis/ l'an/ passé/ en ajoutant à cette analyse (assez peu innovante) des considérations sur les **monèmes disjoints** entre le

¹ Voir, par exemple : A functional view of language, 1962, Clarendon Press (Langue et fonction, 1969, Denoël), ou les Éléments de linguistique générale, 1960 : nous sommes à la cinquième édition (2008) !

pronom personnel et la désinence du verbe, et une séparation nette (et absolue) entre la **morphologie** de ces ... monèmes (dont les formes varient en **allomorphes**) et la syntaxe qui « récupérerait » des données pour les agencer en phrases... Ces monèmes – quand ils appartenait à des groupes dont les éléments étaient réduits mais dont la fréquence d'apparition dans les textes était (inversement) forte - étaient dénommés **grammatèmes** alors que ceux, bien plus nombreux, dont la fréquence d'apparition était faible, étaient dénommés **lexèmes**.

Pour qui ne veut pas – malgré tout - défendre sa paroisse, une présentation « à la mode » de la bonne vieille grammaire scolaire classique ! Et la technique de segmentation ne s'arrêtait pas là, puisque – à partir des ^{morphèmes}/monèmes, il était possible de poursuivre cette analyse en la doublant afin de révéler une « deuxième articulation » qui isolait des **/phonèmes/**, unités sans signifié, mais signifiantes, et dont le signifiant permettait de passer d'un signifié à un autre signifié : ces phonèmes étaient présentés comme les cubes d'un jeu de construction, ou les éléments d'un Lego, et ils permettaient la construction de monèmes en se combinant. Gloire à l'économie du langage ! On construisait, à l'aide d'un sachet de phonèmes, d'énormes sacs de monèmes, et, à partir de ces monèmes, des phrases en nombre infinie... avant de créer d'infinis textes... On se trouve là devant une présentation de la grammaire « à rebours » certes, mais dont tous les éléments lui sont empruntés, et – qui plus est – la justifie (semble-t-il)... scientifiquement ! La « science » promeut la grammaire, et la « culture » grammaticale de l'Education Nationale facilite l'introduction de cette linguistique, et (accessoirement ?) son succès en librairie.

Ce qui est troublant, c'est que nul étudiant ou collègue (courtisans ?) n'a su montrer, de façon simple et empirique, que la « commutation » utilisée par MARTINET pour isoler les phonèmes ne permettait pas de conclure à l'existence d'une liste de phonèmes comme unités de deuxième articulation, car, par exemple à la place laissée ici vide (je garde, pour ne pas surcharger la démonstration, la graphie traditionnelle) : #jevoisici□amaison#, les seules commutations possibles étaient /-m-/s-/t-/l-/ (*curieusement aussi grammatèmes*) alors qu'ici, #onluidonnele□in#, les commutations sont /-v-/p-/g-/l-/... et encore restreins-je mes choix aux vérités orthographiques ! La linguistique fonctionnelle ne faisait que recréer, à côté de l'alphabet graphique, un **alphabet phonologique calque** : un aveu – qui n'a pas inquiété outre mesure même des spécialistes de langues à tons - était le postulat de l'existence de « suprasegmentaux », poubelle de la phonologie fonctionnelle... parce que non transcrits dans le système dit *latin* de l'écrit !

Si cet ensemble de faits est caricatural chez MARTINET, il n'existe pas moins chez la quasi-totalité des autres « linguistes » : une complaisance très grande envers la grammaire scolaire au point qu'il semble nécessaire de considérer que la quasi-totalité des publications n'est que **justification**, quelquefois accompagnée de critiques très limitées, **de la grammaire environnante** (de la GLE), qui sert de colonne vertébrale et de support, même si cette justification n'est possible qu'au prix d'in vraisemblables gesticulations et de manœuvres de doctes intimidations...

La linguistique d'autre part, semblait mettre à mal l'existence du **mot** comme **entité autonome et analysable** de la phrase : naturellement chacun reconnaissait que le **mot** – depuis des siècles, et dans l'Occident et ses alentours – était une unité de la graphie (*un ensemble de lettres séparé d'autres ensembles par des blancs*) ; mais le mot est nécessaire aux déclinaisons et aux conjugaisons... tant que des formes atones et changeantes ne s'insèrent pas à l'intérieur même de cette morphologie. Mais (parce qu'il y a toujours des « mais ») la graphie, qui rendait possible une présentation de la déclinaison et de la conjugaison..., masquait une « autre » grammaire possible, celle que la « formation des mots » rejette dans ces chapitres extérieurs aux limites traditionnelles de la grammaire : la **dérivation** et la **composition**.

■ *Pour former les mots à partir d'éléments déjà existants, la langue utilise les procédés suivants: dérivation, composition, formation de mots techniques à partir d'éléments de statut particulier, surtout d'origine grecque.* ■ ²

Et la suffixation est dotée de caractéristiques : elle permet d'isoler des **affixes** (*"éléments qui s'adjoignent aux bases pour constituer de nouvelles unités lexicales, dites dérivées"*³). Par exemple -eur ou -euse (*"qui expriment l'agent, tendent à se différencier chacun en deux instruments de dérivation dont l'un fournit des noms de personnes exerçant une certaine activité (ajusteur, couvreur, vendeuse, tricoteuse), l'autre des noms d'instruments (aspirateur, concasseur, / batteuse, perceuse »*), -ier, -age, -ure, ... se définissent aussi comme des signes linguistiques à part entière, des ^{morphèmes}/_{monèmes}.

² CHEVALIER Jean-Claude, BLANCHE-BENVENISTE Claire, ARRIVE Michel et PEYTARD Jean, Grammaire Larousse du français contemporain, 1964, Paris, Librairie Larousse.

³ PERROT Jean, Le lexique, Le Langage, Encyclopédie de la Pléiade, volume publié sous la direction d'André Martinet, p. 287.

En fait, des **grammatèmes** aussi, ainsi que le note PERROT :

■ *Le fonctionnement des éléments de dérivation dans un état de langue donné offre toute une gamme de situations différentes. Des suffixes tels que -tion, -able, -ité, -ment (avec des variantes) sont susceptibles de fournir des dérivés pratiquement sur n'importe quel représentant d'une classe donnée de bases...■*

Ces suffixes permettent le changement de **classes de mot** (dénominal, déverbal, nominalisant, verbalisant, etc...).

De même la préfixation « renvoie » à des notions sémantiques diverses, interprétables de façon très variée (aspectuelle ou autre, comme re-, par exemple) qui feraient de ces préfixes des éléments de la conjugaison ou d'autres "flexions". Il faut donc réintégrer ces fragments de |grammaire| dans la G.L.E. ou dans son dépassement : et ça ne semble pas possible, parce que le « mot » est alors fracturé, et ne permet plus la constitution de ces paradigmes morphologiques que la grammaire (Voyez Bescherelle, par exemple !) montre emphatiquement dans ses tableaux de conjugaison, par exemple.

D'une façon ou d'une autre, le modèle socio-politique choisi pour être le modèle de description de la langue bloque dans une surface et un périmètre toute tentative de description : la G.L.E. *s'illustre* dans les langues, à qui elle donne une couleur chaque fois exotique, chaque fois séduisante pour qui se place au centre du monde d'où il s'autorise des escapades de vacances ou des explorations colonisatrices : la G.L.E. est – *plus que toute autre* – l'invention la plus fabuleuse de l'Occident, celle qui a réussi, au-delà de toute espérance, à se faire accepter et fêté... par les langues qu'elle éliminait en les dénigrant, ou en supprimant tout simplement (*physiquement ou culturellement*) ses locuteurs. Il se trouve encore aujourd'hui quantité de graves imbéciles qui conseillent aux familles parlant l'« africain » de parler français à leurs enfants : l'« africain », *langue sans déclinaison ni conjugaison (ni conjonction de subordination, ni imparfait du subjonctif d'ailleurs)* - langue d'hominidés certainement, mais seulement - n'est assurément pas apte à traduire *la lettre de Guy Moquet...* Mais ils ne se permettraient pas d'en faire autant aux familles parlant l'allemand, l'anglais ou le japonais, le succès économique de ces populations prouvant ... l'appartenance de leurs idiomes aux langues ... *acceptables*, capables de les intégrer dans le pays des droits *de la grammaire !*